

Compte rendu de la Séance du CM du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence madame le maire Suzanne LABARY.

Présents : CHANTELAUZE Isabelle, LAUTIER Monique, DENIMAL Christiane, FILLIOT Maurice, FONT Thomas, MAYET Jean-François, SAULZE Marc.

Absent avec procuration: FILLIOT Yves à FILLIOT Maurice

Absent : DAWID Yves

A été nommée secrétaire de séance: CHANTELAUZE Isabelle

Approbation du compte rendu du 20/03/2025.

Objet : Contrat photocopieurs – Renouvellement

Madame le maire informe les membres du Conseil municipal de la proposition de l'entreprise KOESIO concernant le renouvellement de contrat pour la location des photocopieurs de la mairie et de l'école.

L'entreprise KOESIO va remplacer les photocopieurs actuels par des photocopieurs SHARPS MX3071 plus récents. L'école et la mairie bénéficieront de machines identiques. Le renouvellement du contrat s'effectue pour 6 ans.

Le prix des photocopies est inchangé : 0,004€ HT la copie pour le noir et blanc – 0,04€ HT pour la couleur.

Le coût trimestriel comprenant :

- la location, la maintenance du matériel et les consommables (hors papier),
- un forfait de 2 172 copies N&B/trimestre et 2 109 copies couleur/trimestre (régularisation en fin d'année) est de 342,00€ HT.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9 Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Les délibérations suivantes, concernant les échanges de Pradeaux-bas, ont été établies à la demande du notaire afin de résumer sur un seul document, et reprenant les références des documents d'arpentage et toute la procédure effectuée jusque –là.

Objet : Echange Dutour / Commune de Grandrif - Pradeaux-bas suite documents d'arpentage

Vu la délibération d_2024_042 du 05/12/2024 suite à la concertation publique concernant l'échange de terrains entre Mmes COMBE et DUTOUR et la Commune de Grandrif afin de permettre la libre circulation dans le bas du hameau Pradeaux-Bas,

Vu les documents d'arpentage n° 239V et 240C du 02/04/2024 dressé par le géomètre-expert Benoît VALADIER (S.E.L.A.R.L. GEOVAL),

Mme le Maire propose les échanges entre Mme Nicole DUTOUR et la Commune de Grandrif dans les termes suivants :

- La commune cède à Mme DUTOUR, 135 m² d'aisance publique cadastrée AC 290 sur le document d'arpentage n°239V du 02/04/2024,

- En échange de quoi Mme DUTOUR cède 63 m² cadastrée AC 291 sur le document d'arpentage n°240C du 02/04/2024 afin de conserver l'existence et la continuité sans réduction de largeur du chemin rural existant,

Compte tenu de la topologie du terrain cédé AC 290, talus, les parcelles AC 290 et AC 291 sont évaluées à une valeur équivalente. Il en résulte qu'aucune soulte ne sera due par Mme DUTOUR.

Les frais d'échange seront supportés par la Commune de Grandrif.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident, à l'unanimité des présents, les conditions d'échange entre Mme Nicole DUTOUR et la Commune de Grandrif.

Ils donnent tous pouvoirs à Mme le maire pour faire exécuter cette délibération.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9 Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Objet : Echange et cession Combe / Commune de Grandrif – Pradeaux-bas suite documents d'arpentage

Vu la demande du 13 septembre 2022 de Mme COMBE Brigitte - 225 Pradeaux-bas – 63600 GRANDRIF, d'acquérir une partie de l'espace non cadastré situé devant sa propriété AC 141 d'une superficie de 82 m²,

Vu la délibération d_2024_042 du 05/12/2024 suite à la concertation publique concernant l'échange de terrains entre Mmes COMBE et DUTOUR et la Commune de Grandrif afin de permettre la libre circulation dans le bas du hameau Pradeaux-Bas,

Vu le document d'arpentage n°238Z du 25/04/2023 dressé par le géomètre-expert Benoît VALADIER (S.E.L.A.R.L. GEOVAL),

Mme le Maire propose les échanges entre Mme Brigitte COMBE et la Commune de Grandrif dans les termes suivants :

- La commune cède à Mme COMBE, 82 m² cadastrée AC 289 sur le document d'arpentage n°238Z du 25/04/2023, devant sa maison parcelle AC 141, décomposés comme suit :

- o 32 m² échangés contre 15 m²,
- o 50 m² selon la délibération d_2024_043_1 du 5/12/2024 et d_2024_002 du 01/02/2024 (acquisition d'aisance publique).

Compte rendu de la Séance du CM du 12 juin 2025

- En échange de quoi Mme Brigitte COMBE cède 15 m² cadastrés AC 287 sur le document d'arpentage n°238Z du 25/04/2023 afin de conserver l'existence et la continuité sans réduction de largeur du chemin rural existant, Compte tenu de la topologie du terrain, 32 m² de la parcelle AC 289 sont de valeur équivalente à la parcelle AC 287 de 15 m².

La partie restante de la parcelle AC 287, 50 m², sera cédée comme aisance publique à Mme COMBE suite à sa demande du 13/09/2022 et suivant la délibération d_2024_043_1 du 05/12/2024.

Il en résulte une soulte due par Mme COMBE de 200€.

Les frais de notaire et d'enregistrement seront supportés par la commune de Grandrif.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident, à l'unanimité des présents, les conditions d'échange et de cession entre Mme Brigitte COMBE et la Commune de Grandrif.

Ils donnent tous pouvoirs à Mme le maire pour faire exécuter cette délibération.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération: 9 Pour: 9 Abstention: 0 Contre: 0

Affaires diverses :

➤ **Convention de location des sectionnaux Suc et Pradeaux :**

Patrice FAURE a informé la commune qu'il souhaite mettre un terme à son bail sur ces sectionnaux fin 2025. Pour 2026, ces sectionnaux seront loués par Guillaume VARAGNAT et Matis CHANTELAUZE.

➤ **Animations estivales :**

De nombreuses festivités vous seront proposées tout au long de l'été, par la commune et les associations grandrifoises. Un bulletin vous sera distribué et communiqué par mail très prochainement.

➤ **Travaux de renouvellement de la conduite d'eau forcée entre Les Granges et l'usine de Grandrif :**

Prolongation de l'arrêté de circulation, la RD partant du village direction le Mont est fermée à la circulation jusqu'au 1^{er} août 2025.

➤ **Elections municipales 2026 :**

Mme le Maire annonce à son Conseil municipal qu'elle ne briguera pas un nouveau mandat en 2026.